

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Emilie Chartier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/415ad0b7aa4f0134623d9723>

Date d'obtention : 2021-09-27 16:37:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur du signalement et à la victime afin qu'ils se sentent soutenus.

Remplir la grille de l'incident pour évaluer l'incident.

Vérifier l'information auprès des autres jeunes impliqués et éviter de parler de l'incident avec des gens qui ne sont pas impliqués pour préserver la vie privée de l'élève.

Vérifier s'il s'agit d'un acte malveillant ou non, pour savoir si je dois appeler la police immédiatement ou si je dois rencontrer la personne qui a en sa possession les photos.

Parler à l'instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je dois référer les parents des élèves au service de police s'ils ont des doutes, car ce n'est pas une demande de l'élève.

Je ne dois pas répondre directement aux journalistes et faire appel au service de communication de mon établissement.

Je dois m'assurer de vérifier les faits auprès des personnes impliquées (amies et victime).

Lorsque la demande implique une personne majeure ou qui n'est pas à mon école, je dois saisir le téléphone de la personne qui fait la demande.

Lorsque le contenu de la photo ou vidéo n'est pas pornographique, je n'ai pas besoin de faire appel au service de police, mais je dois quand même remplir la grille de sexto pour le bien-être de l'élève qui vient me voir et pour bien collecter les informations.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Parler au jeune instigateur de la situation et lui demander son cellulaire.